



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

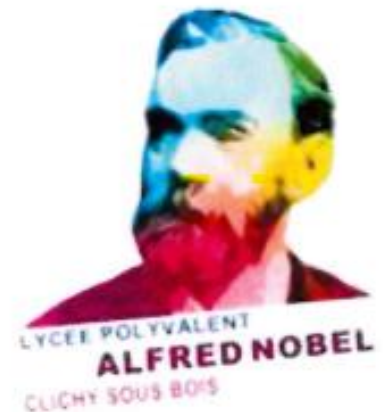
Lycée Alfred Nobel Clichy-sous-Bois

Réunion de rentrée - Secondes Professionnelles

Accueil des parents

Mardi 22 septembre 2025 -18h30

Année scolaire 2026 /2027





1. Présentation de l'équipe éducative

- Equipe de direction
 - M. SAUR, proviseur : 2MTNEC, CAPE1
 - Mme SCHEPPLER, proviseure adjointe : 2MTNEA, 2MRC, 2MRCB
 - M. LEHMANN, proviseur adjoint : 2GATL, 2MTNEB, CAPEPC1
 - M. FORGUES, secrétaire général.
 - M. YEBGA, Directeur Délégué aux formations professionnelles et technologiques

Pour prendre rendez-vous : 01 41 70 10 00 ou
ce.0932026x@ac-creteil.fr

- Professeurs principaux
 - 2MTNEA M GUESMI - M LUIS
 - 2MTNEB Mme BEDER – M GUELLATI
 - 2MTNEC Mme ABALOU – M MOL
 - 2GATL M MECHERI - M TLAOUZITI
 - 2MRCA Mme DEMBELE - Mme FIAWOO
 - 2MRCB M ABBAS - Mme GOMES
 - CAPEPC1 Mme ACQUIER – M KROUNA
 - CAPE1 M. DJEZIRI - Mme ZEGGA
 - Le rôle du professeur principal

1. Présentation de l'équipe éducative

- Personnels de vie scolaire (CPE, AED)
 - Mme ABDERRAZAK
 - Mme AMMARI
 - M. SADJO
 - M. VOISIN

- Répartition des classes :

Mme ABDERRAZAK	Mme AMMARI	M. SADJO	M. VOISIN
2 MTNEA 2GATL CAPE1	2MTNEC CAPEPC1	2MTNEB 2MRCB	2MRCA

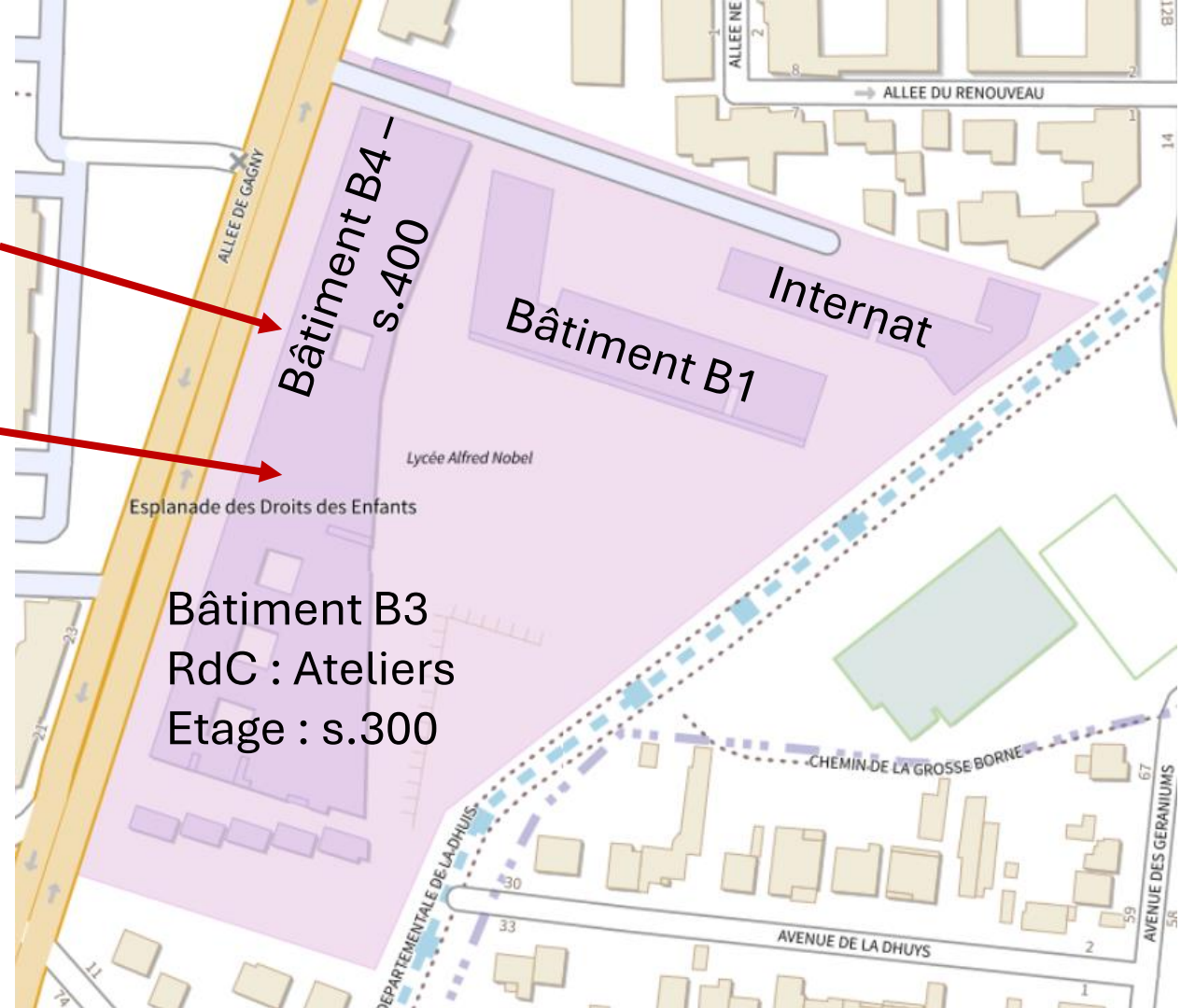
Le lycée Alfred Nobel

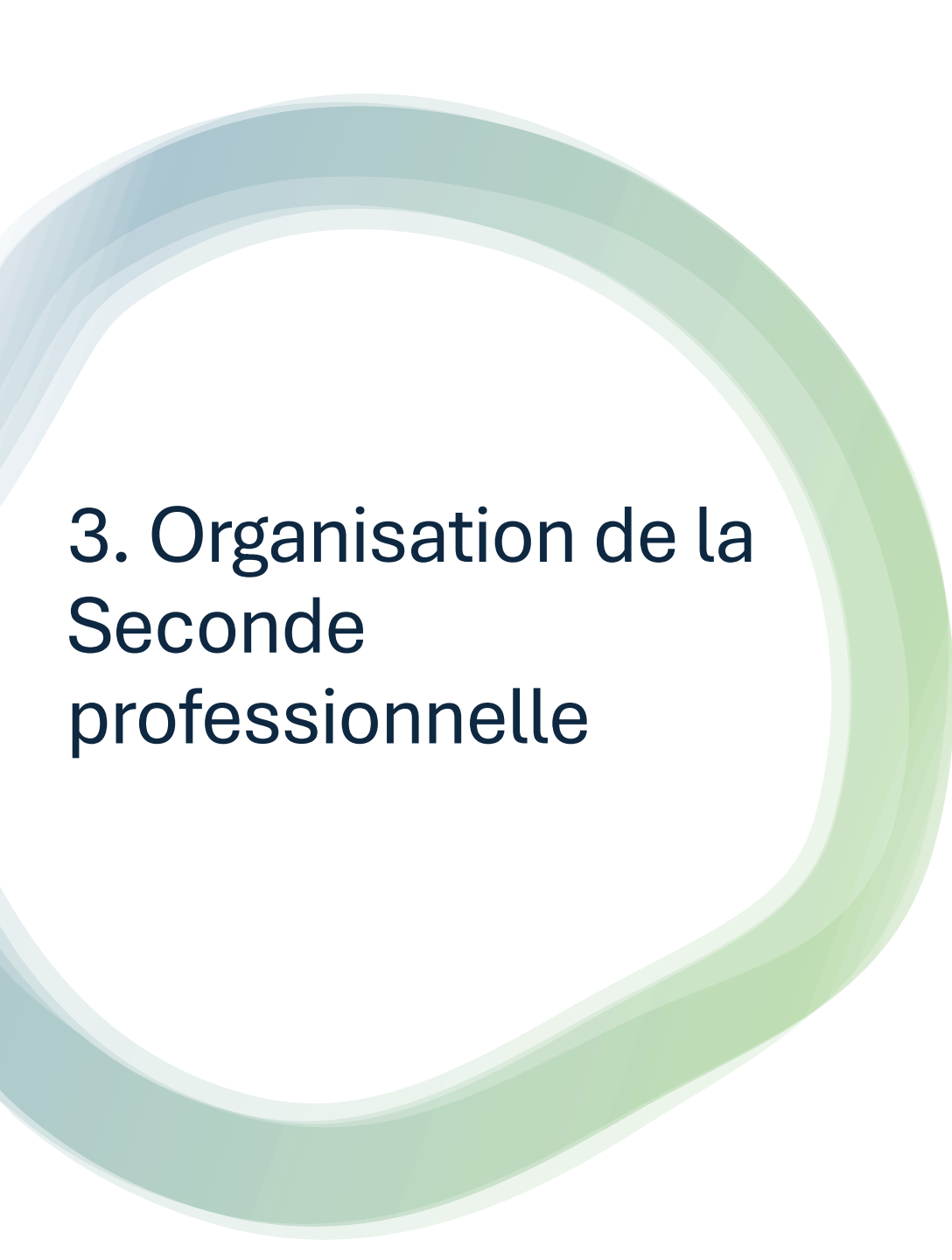
01 41 70 10 00

ce.0932026x@ac-creteil.fr

Administration

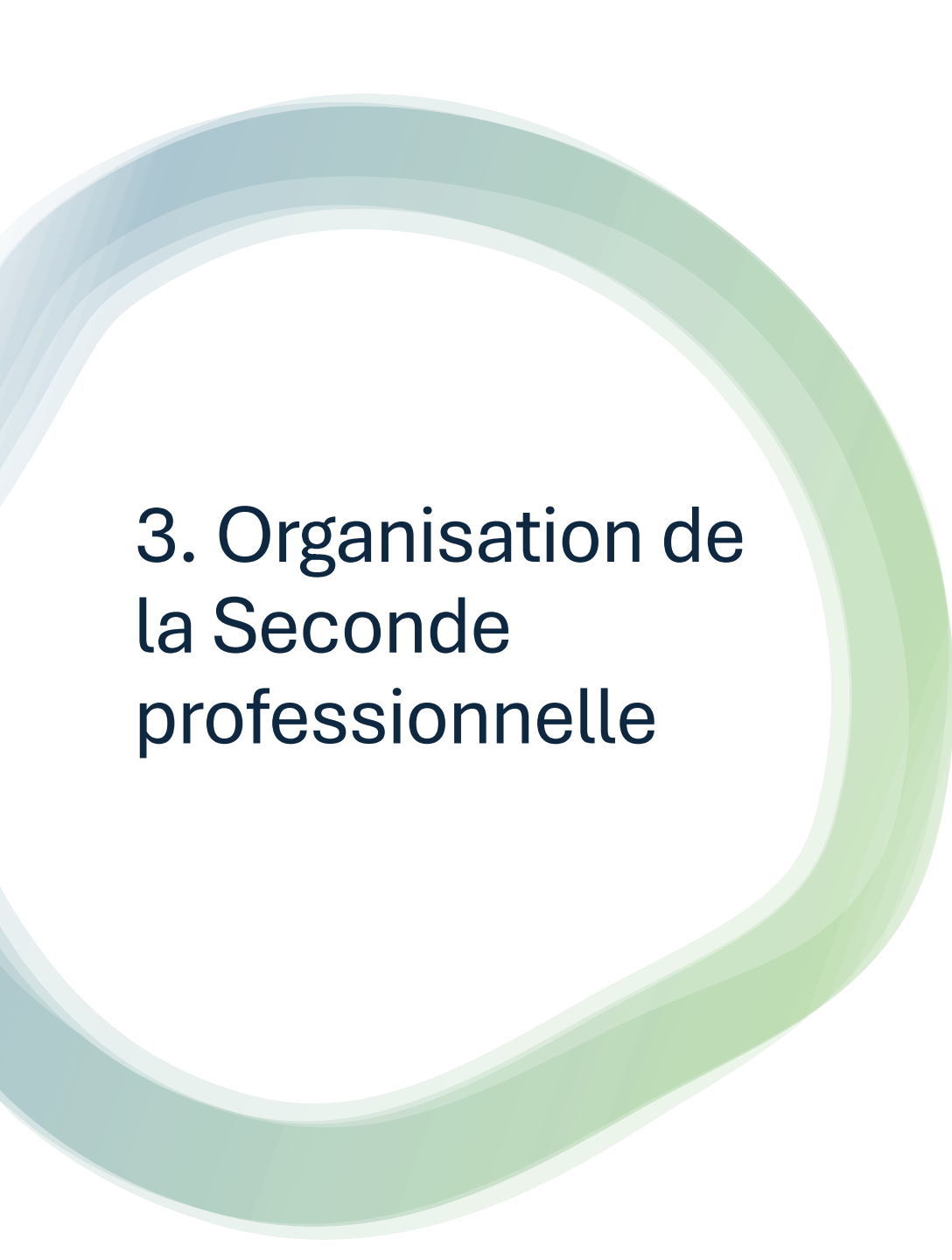
Amphithéâtre





3. Organisation de la Seconde professionnelle

- Objectifs de l'année :
 - Consolidation des acquis
 - Découverte des familles des métiers
 - Préparation à la Première
- Organisation de l'année de seconde :
 - Rentrée
 - Tests de positionnement : semaine du 21 au 26 septembre
 - Elections des délégués des élèves avant le 23 septembre
 - Elections des délégués au Conseil de la Vie Lycéenne : le mardi 29 septembre
 - Année en semestres: premier conseil de classe:
 - Dernière semaine de décembre pour les TERTIAIRES
 - 1^{ère} semaine de janvier pour les MTNE
 - Bilan de mi-semestre: rencontre avec le professeur principal si nécessaire
 - Préparation à la période de formation en entreprise
 - Orientation en fin de seconde vers une première de la famille des métiers

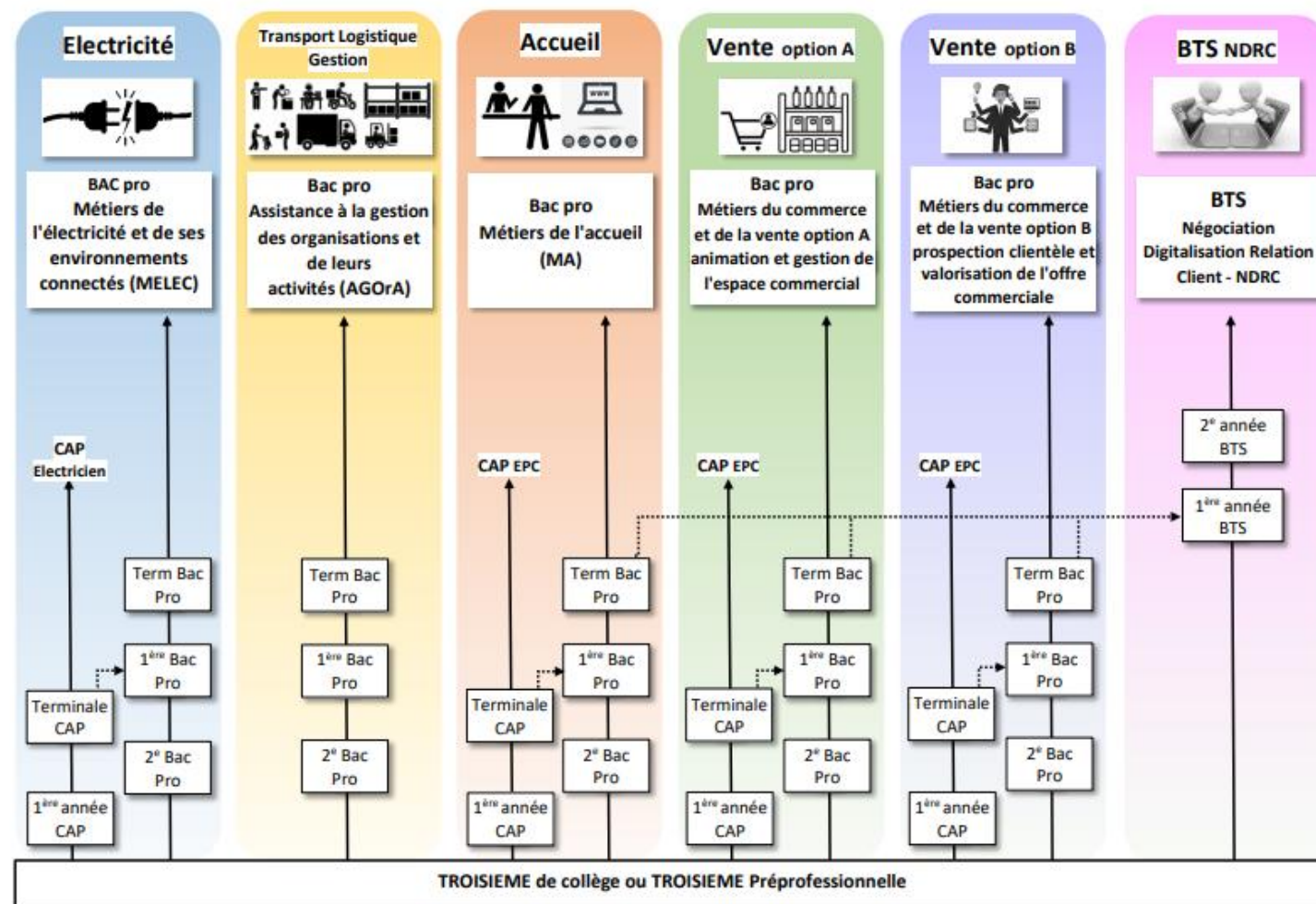


3. Organisation de la Seconde professionnelle

- Enseignements :
 - enseignements généraux: mathématiques, français, histoire, langues
 - enseignements professionnels
- Périodes de formation en milieu professionnelles (PMFP):
 - deux périodes (2x3 semaines)
 - obligatoires pour l'obtention du baccalauréat professionnel
- Dates:
 - Tertiaires:
 - 1^{ère} période: 04/01/27 au 22/01/27
 - 2^{ème} période: 07/06/27 au 25/06/27
 - MTNE:
 - 1^{ère} période: 30/11/26 au 18/12/26
 - 2^{ème} période: 07/06/27 au 25/06/27

L'obtention du diplôme est soumise à la réalisation de l'ensemble des PFMP soit 20 semaines sur les trois années.

4. Orientation et Projets d'Avenir



Post-bac: CS4:
accueil dans les
transports

Post-CAP: CS3:
Vendeur/vendeuse en
alimentation

Pour toutes questions : professeurs principaux, CPE, direction
Centre d'Information et d'Orientation : 1 Bis Bd Gagarine à Clichy-sous-Bois, 01 43 81 34 72
Conseillères d'orientation Psy-EN : Mesdames COFFINET et BEN MAGUER



5. Les Évaluations et Objectifs Pédagogiques

- Compétences à développer
- Travail personnel
- Système d'évaluation : contrôles continus, bulletins semestriels
- Découpage de l'année:
 - 1er semestre:
 - Tertiaire: 02 septembre au 09 décembre
 - Conseils de classe : 14 au 18 décembre
 - MTNE: 02 septembre au 18 décembre
 - Conseils de classe: 04 au 08 janvier 2027
 - 2ème semestre :
 - Tertiaire: 10 décembre au 28 mai
 - Conseil de classe: début juin
 - MTNE: 04 janvier au 5 juillet
 - Conseil de classe: début juin

6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

Charte Parents-École

Des responsabilités partagées pour la réussite des enfants



Une relation fondée sur le respect mutuel

- 1 Le respect entre les parents et les personnels de l'école, en toutes circonstances, et le rejet de toute forme de violence, d'agressivité ou de discrimination.
- 2 Le respect des principes et valeurs de la République, notamment le principe de laïcité, fondement d'un climat scolaire apaisé.
- 3 Le respect du règlement intérieur qui fixe les règles de fonctionnement de chaque établissement du 1^{er} et du 2nd degré et doit être respecté par tous.
- 4 Le respect du contenu des enseignements, des pratiques pédagogiques et des modalités d'évaluation.



Une coéducation pour le bien-être et la réussite des élèves

L'école et les parents doivent agir ensemble pour :

- transmettre des valeurs communes ;
- protéger les enfants contre toutes les formes de violence ;
- accompagner les enfants dans un usage responsable et raisonné des écrans et des réseaux sociaux.



Un dialogue régulier, constructif et apaisé

- ✓ **À la rentrée**
L'établissement présente les règles de vie collective et les priorités éducatives.
- ✓ **Tout au long de l'année**
 - L'établissement informe les parents des résultats, des progrès et du comportement de leur enfant.
 - Les parents veillent à la ponctualité et à l'assiduité scolaire de leur enfant.
 - L'établissement veille au respect de la confidentialité des informations et données personnelles transmises par les familles.
- ✓ **Une à plusieurs fois par an**
Les parents participent aux rencontres parents-professeurs. Des temps d'échanges complémentaires peuvent être proposés, à l'initiative de l'établissement ou des parents.



Parents, devenez partenaires de l'École !

Les parents sont invités à :

- participer aux temps forts de la vie scolaire (portes ouvertes, expositions, célébrations de réussites, etc.) ;
- s'engager dans la vie de l'établissement en tant que représentants élus des parents ;
- prévenir l'établissement de tout problème qui perturberait la scolarité de leur enfant.

6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

Tranche	Quotient familial CAF	Tarif du repas
A	< 183 €	0,50 €
B	< 353 €	1,83 €
C	< 518 €	2,06 €
D	< 689 €	2,27 €
E	< 874 €	2,49 €
F	< 1078 €	2,71 €
G	< 1333 €	2,91 €
H	< 1689 €	3,49 €
I	< 2388 €	4,08 €
J	> 2388 €	4,66 €

Fonctionnement du service de restauration :

- Carte de cantine : à **créditer en se rapprochant du service intendance**. Cette carte est indispensable pour accéder aux repas.
- Inscription quotidienne : Pour déjeuner à la cantine, il est obligatoire de s'inscrire avant 9h25 le jour même.
- Crédit suffisant : Un solde suffisant sur la carte est nécessaire pour accéder au repas. Aucun repas ne sera servi sans crédit préalable.
- Réservations : Les repas sont préparés en fonction des réservations effectuées avant 9h25. Ainsi, il ne sera pas possible de déjeuner sans avoir réservé à l'avance.
- 2 services:
 - 12h30
 - 13h35

6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

4. Utilisation des téléphones portables

Conformément à l'article L.511-5 du Code de l'éducation, l'utilisation du téléphone portable est interdite dans l'établissement, sauf autorisation d'un personnel dans le cadre d'une activité pédagogique ou éducative.

En cas de non-respect de cette disposition, l'élève est invité à ranger immédiatement son appareil. Lorsque les rappels à la règle demeurent sans effet ou que la situation le justifie, une confiscation provisoire de l'appareil peut être décidée.

La confiscation constitue une mesure de dernier recours et ne présente aucun caractère systématique. L'appareil est alors remis à la direction de l'établissement pour être conservé dans des conditions sécurisées.

Le téléphone est conservé par la direction et restitué dans les meilleurs délais. Pour les élèves majeurs, elle est effectuée à l'occasion d'un rendez-vous avec un membre de la direction. Pour les élèves mineurs, elle est effectuée auprès du représentant légal lors d'un rendez-vous avec un membre de la direction.

- Règlement intérieur: tenue et téléphone

Tenue vestimentaire

Le port de toute tenue destinée à dissimuler le visage est strictement interdit dans l'établissement, conformément à la loi. À tout moment, chaque membre du personnel doit pouvoir identifier clairement chaque élève présent dans l'enceinte du lycée.

Les élèves doivent porter une tenue correcte, c'est-à-dire adaptée au cadre scolaire, respectueuse des personnes et des lieux, et compatible avec les activités d'enseignement (cours, ateliers, EPS, sorties scolaires, stages...). Toute tenue manifestement inappropriée ou portant atteinte au bon climat de l'établissement pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre ou d'une mesure disciplinaire.

Le port de couvre-chef (casquette, bonnet, capuche, etc.) est interdit à l'intérieur des bâtiments. Il est toléré uniquement dans la cour. Tout élève doit retirer son couvre-chef à la demande d'un membre du personnel. En cas de refus, il pourra être confisqué et remis à la Vie scolaire, avec restitution après un entretien avec un CPE.

Pour les cours d'EPS, les élèves doivent se munir d'une tenue de sport adaptée et d'une paire de baskets réservées à un usage intérieur. Les enseignants d'EPS sont seuls juges de la conformité de la tenue et peuvent refuser la participation d'un élève en cas de non-respect.

6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

- Règlement intérieur - Assiduité :

Article L 511.1 : Les obligations des élèves consistent dans l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études ; elles incluent l'assiduité et le respect des règles de fonctionnement et de la vie collective des établissements.

L'obligation d'assiduité mentionnée à [l'article L. 511-1](#) consiste, pour les élèves, à se soumettre aux horaires d'enseignement définis par l'emploi du temps de l'établissement. Elle s'impose pour les enseignements obligatoires et pour les enseignements facultatifs dès lors que les élèves se sont inscrits à ces derniers.

Les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants, respecter le contenu des programmes et se soumettre aux modalités de contrôle des connaissances qui leur sont imposées.

Les élèves ne peuvent se soustraire aux contrôles et examens de santé organisés à leur intention.

L'absentéisme volontaire peut faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Le chef d'établissement signale les absences à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN), ainsi qu'au procureur de la République qui peut engager des poursuites pénales.

6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

- Règlement intérieur – Absences et retards :

Toute absence doit être justifiée dans les 7 jours au bureau de la vie scolaire dès le retour de l'élève par un mot écrit signé des représentants légaux :

- Par un coupon du carnet d'absences fourni en début d'année
- Sur papier libre
- Par mail à l'adresse suivante : vie-scolaire1.0932026X@ac-creteil.fr

En effet, selon l'article L 131-8 du Code de l'éducation, les seuls motifs d'absence réputés légitimes sont :

- maladie de l'enfant,
- maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille,
- réunion solennelle de famille,
- empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications,
- absence temporaire des personnes responsables lorsque les enfants les suivent.

Tout autre motif sera considéré comme irrecevable. Ainsi, les absences justifiées par les familles mais non reconnues comme recevables par l'établissement seront mentionnées sur les bulletins sous l'intitulé « absence non justifiée ».

Ponctualité et retards

L'élève doit être présent en cours avant la sonnerie marquant le début de son premier cours de la journée. Entre deux cours, un délai de 5 minutes est laissé aux élèves pour rejoindre leur salle de classe. À compter de la sonnerie de début de cours, tout élève non installé est considéré en retard.

Tout retard fait l'objet d'un enregistrement de sa durée dans le logiciel de vie scolaire et d'un suivi éducatif. Ces retards sont communiqués aux familles et apparaissent sur le bulletin scolaire à la fin de chaque période. Les modalités d'accueil en classe des élèves retardataires sont définies par le chef d'établissement et portées à la connaissance de l'équipe éducative.

En cas de retard trop important, l'élève n'est pas accepté en classe et orienté vers la Vie scolaire. Il est enregistré absent pour l'heure concernée.

6. Règles de Vie et Fonctionnement du Lycée

- Sécurité – Vigipirate Alerte Attentat et protocole incendie



**SÉCURITÉ RENFORCÉE -
RISQUE ATTENTAT**
face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

1er exercice incendie le 22 septembre 2026.
Exercices PPMS à venir.



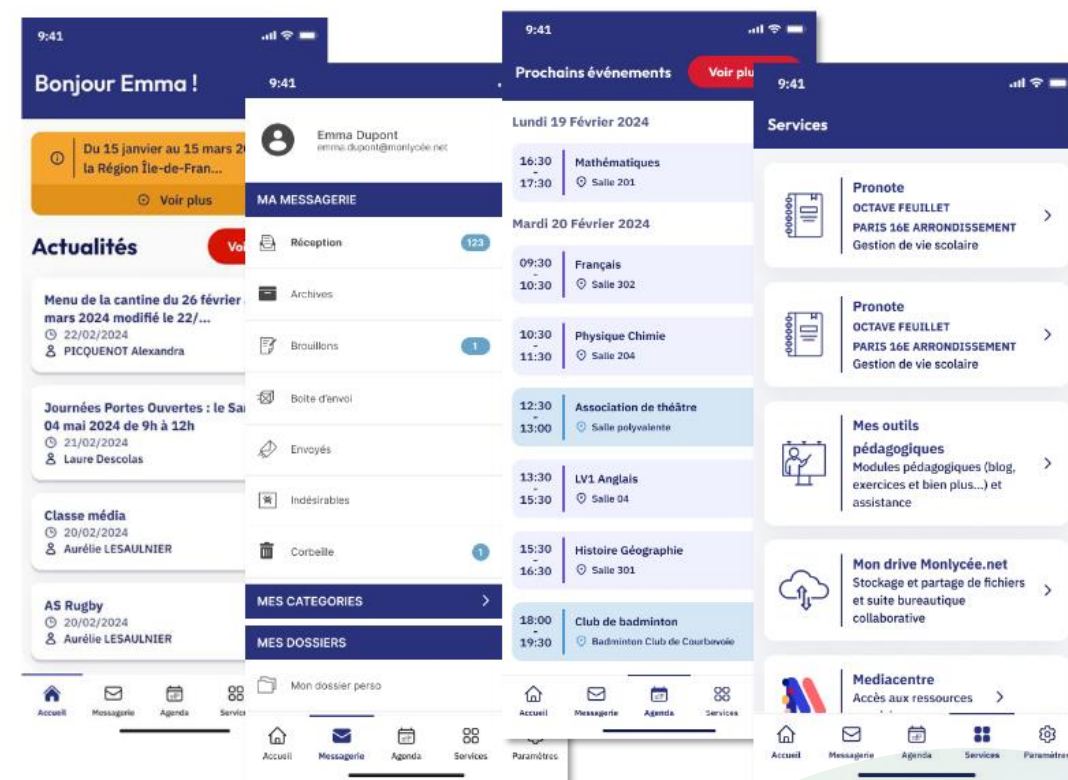
Monlycee.net accessible en quelques clics directement sur smartphone



7. Suivi des Élèves et Communication

L'intégralité des services de Monlycee.net seront accessibles en quelques clics directement sur téléphone pour garantir une **simplicité d'accès et une meilleure ergonomie aux utilisateurs.**

L'application mobile Monlycee.net est **téléchargeable directement dans les stores Android et iOS.**



Outils numériques : **Monlycee.net** et **Pronote**

- Les informations utiles seront publiées sur le calendrier **Pronote** de l'établissement et sur **Monlycee.net**.
- Les courriels seront envoyés sur les adresses **@monlycee.net**.
- Les élèves et parents ont accès à la messagerie à l'aide de leurs identifiants personnels.

<https://psn.monlycee.net/>



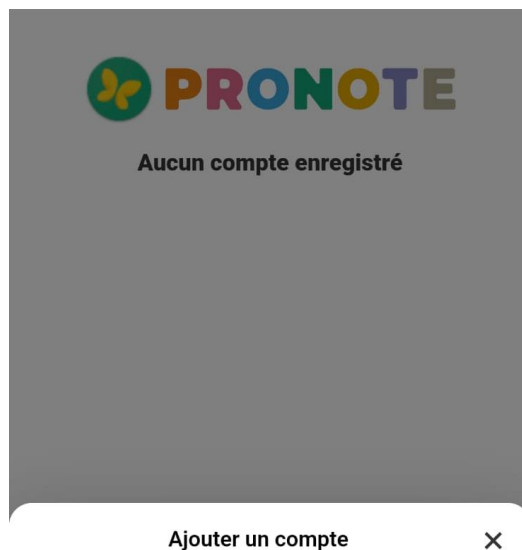
7. Se connecter à Pronote – 1^{ère} méthode

Depuis l'application Pronote de votre téléphone :

 **PRONOTE**
téléchargeable directement dans les
stores Android et iOS.



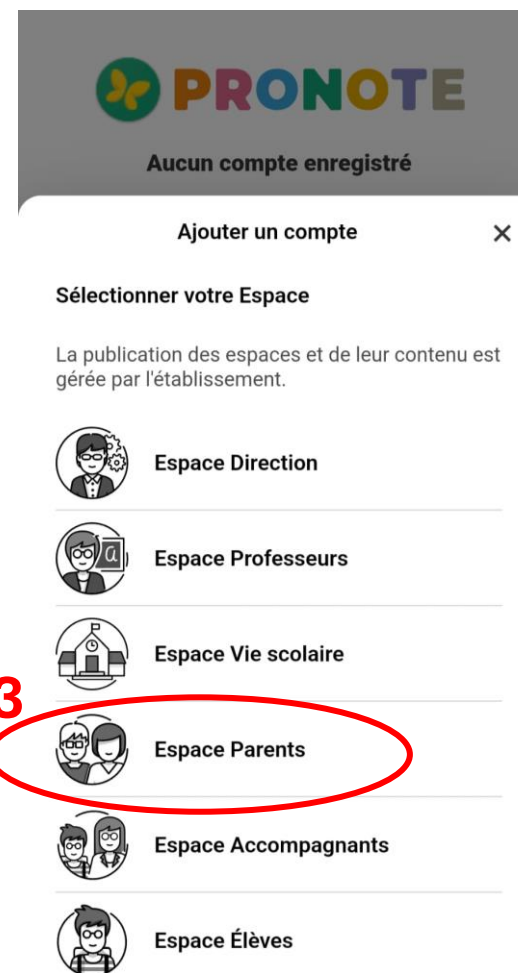
Aucun compte enregistré



Choisissez votre mode configuration

-  **Avec un QR Code***
Code communiqué par votre établissement
ou généré depuis votre espace
-  **Avec la géolocalisation**
Liste des établissements à proximité.
-  **Avec l'url de PRONOTE**
Url fournie par votre établissement

[*Voir un tutoriel vidéo](#)



 **Région
île de France**

 **MON Lycée.NET**



**Bienvenue dans votre
Espace Numérique de Travail.**

Connectez-vous pour accéder à votre compte.

4

7. Se connecter à Pronote – 2^{ème} méthode

 **PRONOTE**
téléchargeable directement dans les
stores Android et iOS.



1 - se connecter sur un ordinateur à : <https://psn.monlycee.net/>

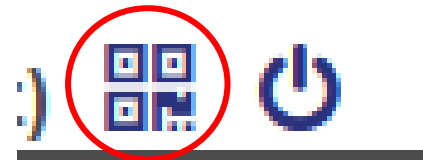
2 – Cliquer sur

2



3 - Cliquer sur Espace Parents

4 - Cliquer en haut au centre sur cette icône :



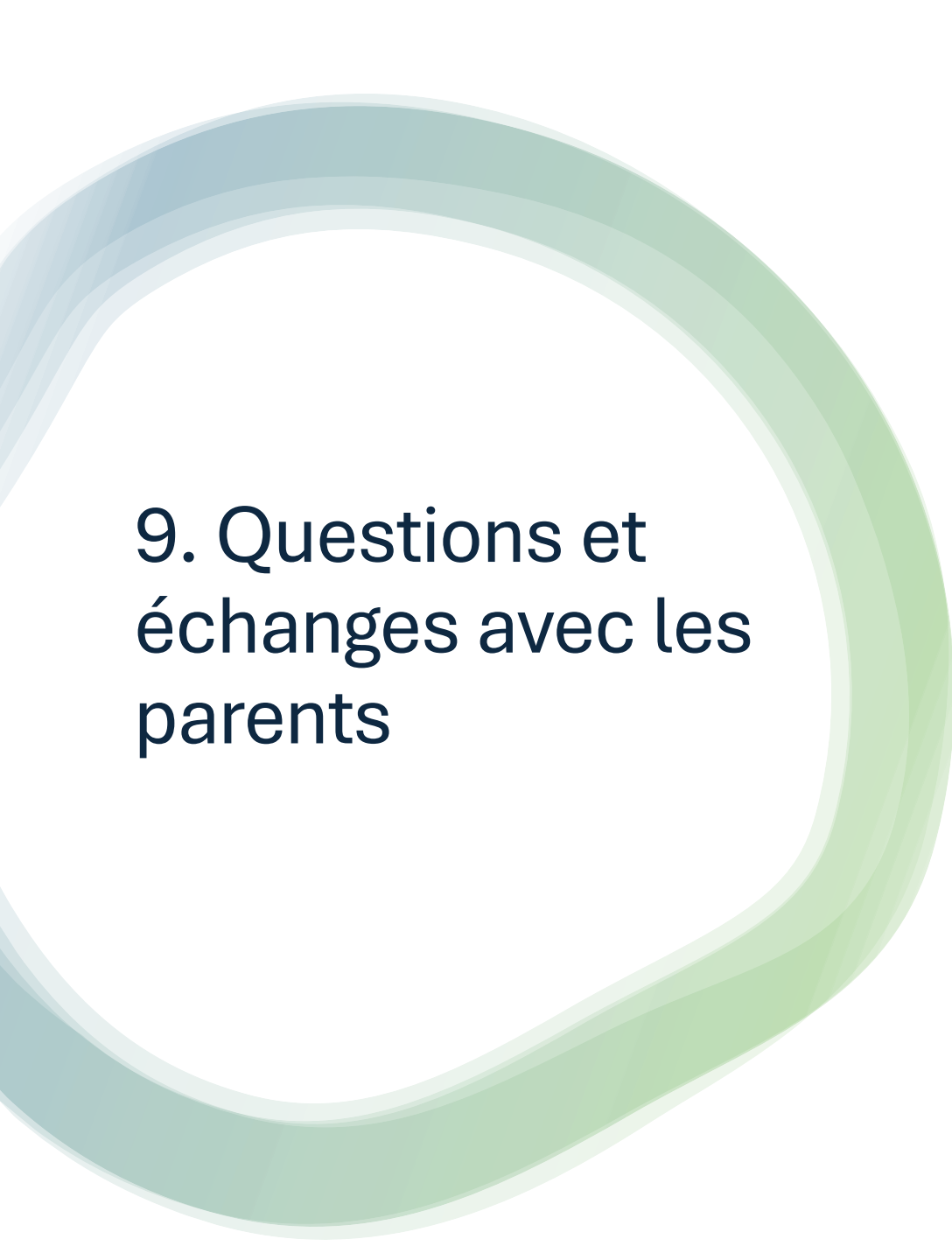
5 - Cliquer sur **Générer le QR Code**

6 - Scanner le QrCode depuis l'application Pronote de votre téléphone.



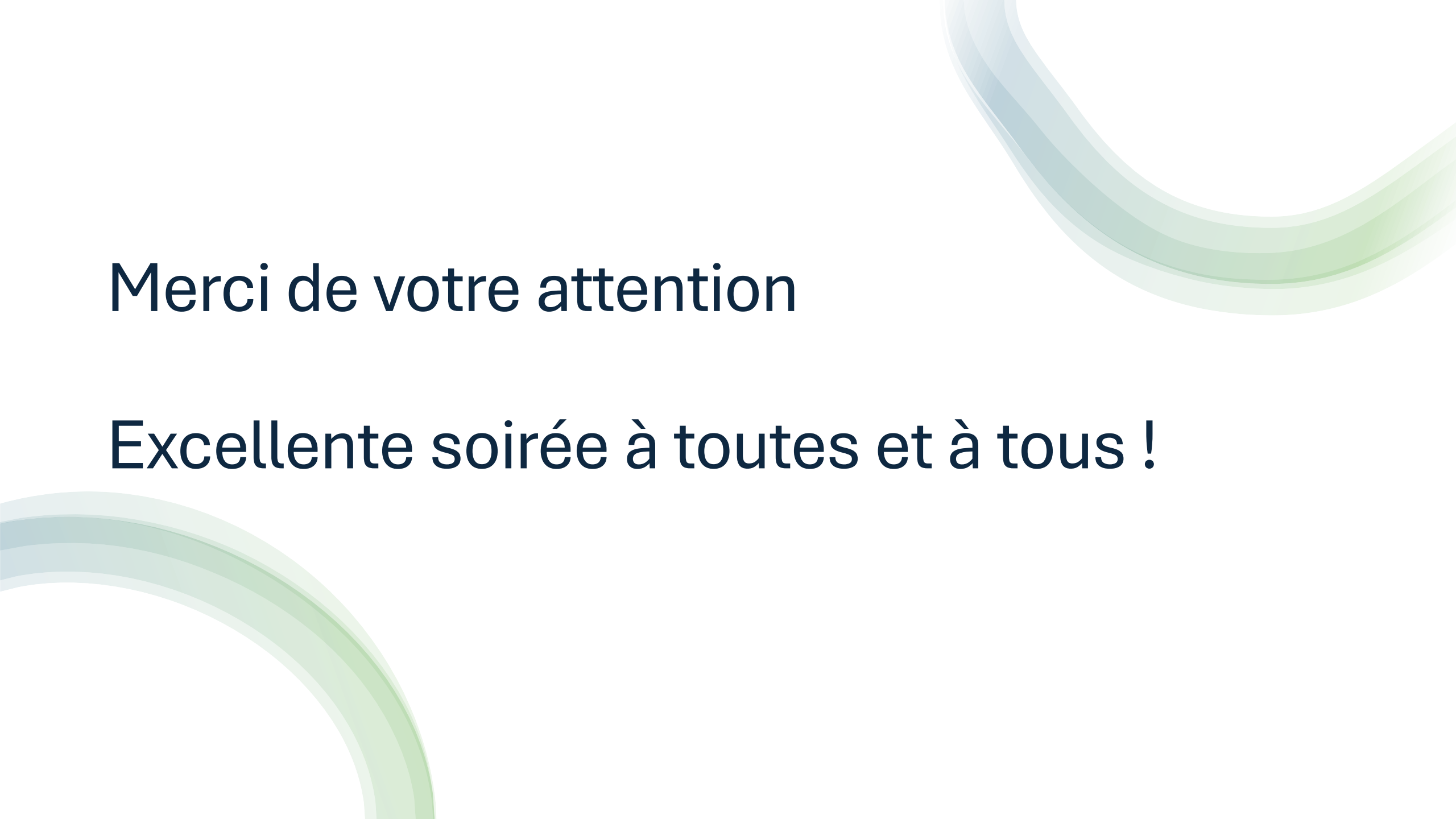
8. Projets et Activités Extra-scolaires

- Quelques projets pédagogiques
 - Sensibilisation aux violences scolaires dont le harcèlement
 - Engagement des élèves au sein du CVL
 - Visites d'entreprises
 - Plus d'information sur : <http://lyceealfrednobel.fr/w/>
- Activités culturelles et sportives
 - Association sportive :
 - Mercredi après-midi avec les professeurs d'EPS
 - Option Arts:
 - Mardi après-midi avec Mme Routis
 - Vendredi après-midi avec M. Kridane
 - Théâtre :
 - Vendredi après-midi avec Madame LEPY
 - Réussir aujourd'hui
- Dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire:
 - Tutorat
 - Tous droits ouverts
 - Avenir Pro +



9. Questions et échanges avec les parents

- Rencontre parents-professeurs-élèves et élections des représentants des parents au conseil d'administration : le samedi 10 octobre
- Collaboration enseignants-parents
- Questions

The slide features two decorative elements: a series of overlapping curved lines in shades of light blue and green in the top right corner, and a similar series of overlapping curved lines in shades of light green and blue in the bottom left corner.

Merci de votre attention

Excellente soirée à toutes et à tous !